

COMPTE RENDU DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 28 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin, la Communauté de Communes du Pays d'Etain s'est réunie en séance publique à la salle communale de Buzy, après convocation légale faite le vingt et un juin, sous la présidence de Monsieur Jean PICART.

ETAIENT PRESENTS :

Communes représentées par tous leurs délégués : Châtillon, Dieppe, Fromezey, Grimaucourt, Herméville, Moulainville, Rouvres, St Jean les Buzy et Warcq.

Communes non représentées par tous leurs délégués : Abaucourt Hautecourt (un absent), Blanzée (un absent), Boinville (un absent), Braquis (un absent), Buzy (deux absents), Damloup (un absent), Eix (un absent), Foameix (un absent), Gincrey (un absent), Gussainville (deux absents), Lanhères (un absent), Maucourt (deux absents), Mogeville (un absent), Moranville (un absent), Morgemoulin (un absent), Parfondrupt (un absent), Etain (six absents).

PREMIERE PARTIE : COMPETENCES

I - DEVELOPPEMENT LOCAL

1) Démolition de l'ancien Collège et des bâtiments Wallerich à Etain : information

Un Appel d'offres a été lancé sous forme d'un marché à procédure adaptée le 19 avril 2010.

La date limite de réception des offres était fixée au 26 mai à 17h00.

11 enveloppes ont été reçues dans les délais et étaient recevables.

Après la réception de ces offres, une entreprise ayant candidaté pour le lot désamiantage a alerté la Communauté de Communes et le maître d'œuvre sur la présence d'amiante non détectée lors du repérage amiante avant démolition.

En effet, après analyse complémentaire et contre-analyse, la présence d'amiante est confirmée sur les faces intérieures des bardages métalliques du bâtiment administratif et de la restauration.

Une première estimation des travaux supplémentaires liés à cette présence d'amiante s'élève à environ 300 000 €.

La Codecom ne peut donc aujourd'hui donner suite à la procédure de consultation et doit intégrer cette nouvelle variable dans la réflexion.

2) Convention de partenariat Conseil Général de la Meuse / Codecom du Pays d'Etain :

Le Conseil Communautaire prend acte de la convention de partenariat Conseil Général de la Meuse/Codecom du Pays d'Etain et après en avoir délibéré **à l'unanimité, approuve** celle-ci pour les années 2010 et 2011, **précise** qu'elle intègre la dotation territoriale du Département qui s'élève à 69 797 € pour l'année 2010 et autorise le Président à la signer.

3) Dossiers de demande de subvention : enveloppe territoriale du Conseil Général de la Meuse.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le Conseil Communautaire **accepte d'inscrire** les dossiers présentés dans le cadre de la programmation de l'enveloppe territoriale 2010, **valide** le programme de dossiers communaux et **donne** tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

II - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1) ZAC du Château d'eau : Informations sur l'état d'avancement des travaux

2) Vente de terrains - ZAC du Château d'Eau :

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le Conseil Communautaire **décide de vendre** deux parcelles de la ZAC du Château d'Eau à Etain (une parcelle de 2 148 m² à l'entreprise Lorraine Monuments et une parcelle de 1 501 m² à l'entreprise BE Lavage), **autorise** le Président à réaliser les documents d'arpentage correspondants, **fixe** le prix de vente à 15.00 € le m² et **donne** mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

3) Bâtiment industriel Care Packaging : Informations

Inauguration le jeudi 24 juin 2010.

III - PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

1) Gestion et exploitation de la déchèterie - attribution du marché à compter du 1^{er} juillet 2010

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le choix de la Commission d'appel d'offres relatif aux entreprises à retenir pour la gestion de la déchèterie, attribue les différents lots aux entreprises ci-dessous mentionnées pour un montant global de 665 561.00 € HT, autorise le Président à signer les marchés correspondants, précise que les crédits sont prévus au Budget Annexe « Ordures ménagères » 2010 et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 11 juin 2010 afin de retenir les différentes entreprises. Faisant suite à l'analyse des offres et en application des critères retenus pour cet appel d'offres, le choix de la C.A.O. est le suivant :

Lot 1 : société **BARISIEN SA** pour un montant de 546 036.00 € HT

Lot 2 : société **C.E.T.V.** pour un montant de 96 000.00 € HT

Lot 3 : société **BARISIEN SA** pour un montant de 16 100.00 € HT

Lot 4 : société **RECYLUX** pour un montant de 4 500.00 € HT

Lot 5 : société **BARISIEN SA** pour un montant de 2 925.00 € Ht

Soit un montant global de 665 561.00 € HT

Les prestations débuteront au 1^{er} juillet 2010 pour une durée de 5 ans.

IV - VIE ASSOCIATIVE – VIE LOCALE

1) Centre Socioculturel participation exceptionnelle à la rénovation des locaux, propriété de la Communauté de Communes du Pays d'Etain

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte le versement d'une aide à hauteur de 4000.00 € au Centre Socioculturel d'Etain pour la participation aux travaux de rénovation des locaux, précise que ces crédits sont prévus au BP 2010, compte 6574 et donne tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

2) Contrat Educatif local 2010 : répartition des enveloppes

Le Conseil de communauté à l'unanimité, décide de répartir comme suit la subvention votée par le Conseil Communautaire le 29 mars 2010 dans le cadre du Contrat Educatif Local :

Atelier Gravure Angelo Guisto :	240.00 €
Atelier BCD : Coopérative école primaire :	96.59 €
Atelier Bricolage : Coopérative école primaire :	165.76 €
GV : 500.00€ + 98.12€ de charges	598.12 €

TOTAL 1 100.47 €

RAPPELLE que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S.) cofinance ce contrat.

3) Avant-garde Stainoise – Remboursement factures EDF

Le Conseil Communautaire avec 34 voix et deux contre, accepte le remboursement des frais d'EDF sous forme d'une subvention de 2 128.32 € à l'avant-garde Stainoise, précise que ces crédits sont prévus au BP 2010, compte 6574 et donne tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

V - SCOLAIRE / PERISCOLAIRE

1) Construction d'un groupe scolaire primaire et maternelle à Buzy Darmont: avenant aux marchés de travaux.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, **autorise** les modifications aux marchés selon les éléments mentionnés comprenant une prolongation du chantier de 2 mois soit jusqu'au 16 septembre 2010 **et autorise** le Président à signer les avenants correspondants et notamment toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2) Règlement intérieur du service périscolaire - modification

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, **adopte** les modifications du règlement intérieur du service périscolaire et **donne** tous pouvoirs au Président pour le faire respecter.

VI - VOIRIE / ASSAINISSEMENT / HYDRAULIQUE

1) Marché passés en 2009 selon la procédure adaptée - Information.

Conformément aux règles du C.G.C.T., le président donne lecture des marchés passés selon la procédure adaptée en 2009 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Intitulé du marché	montant du marché attribué	Attributaire	période d'exécution
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de viabilisation de la zone d'activités artisanales, commerciales et de services à Etain	51 335,43 € TTC	Groupement SCP Dehove/Altesio	Mars 2009-juillet 2010
Réalisation des voiries, réseaux divers de la ZAC du Château d'Eau	1 513 589,21 € TTC	Lot 1: EUROVIA / MONTI Lot 2: EUROVIA / MONTI Lot 3: NAILLON / MTP Lot 4: DHR.	Sept 2009 - juillet 2010
Fourniture de Tableaux Blancs interactifs, classe mobile et prestations associées	155 805,93 € TTC	LBI Systems	8 mois à compter du 17/12/2009
Entretien des couches de roulements dans diverses communes	85 850,08 € TTC	EUROVIA LORRAINE	2 mois à compter du 29/04/2010
Programme voirie 2009	548880,35 € TTC	EUROVIA LORRAINE	6 mois à compter du 20/05/2009
Programme voirie 2009 - Avenant n°1	11 169,21 € TTC	EUROVIA LORRAINE	
Programme voirie 2009 - Avenant n°2	27 131,02 € TTC	EUROVIA LORRAINE	
Programme voirie 2009 - Avenant n°3	2 093,60 € TTC	EUROVIA LORRAINE	
Programme voirie 2009 - Avenant n°4	- 485,32 € TTC	EUROVIA LORRAINE	
Réalisation des contrôles d'installations d'assainissement non collectif des communes de la CODECOM	85 680 € TTC min 203 320 € TTC maxi	SAUR	2009-2012
Etude relative à l'entretien et la renaturation écologique de l'Orne et ses affluents	19 411,08 € TTC	SINBIO	9 mois à compter du 08/09/2009

2) Compétence voirie - Information concernant les marchés passés en 2010

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des marchés passés récemment par la collectivité :
Voirie :

Entreprise Brabant dérasement et curage pour 9 554.84 € TTC
Entreprise Eurovia programme voirie 2010 pour 884 752.18€ TTC

Marché passé sous forme de procédure adaptée.

Accessibilité :

Réalisation d'un diagnostic accessibilité des établissements recevant du public, Bureau d'étude Coveis pour un montant de 21 417.59€ HT

Marché à procédure adaptée.

VII - CENTRE CULTUREL ET TOURISTIQUE

1) Représentants de la Communauté de Communes du Pays d'Etain au Pays de Verdun : modification du suppléant

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur Alain LOUPPE comme suppléant du Président, appelé à siéger au Comité Politique, en lieu et place de Madame Lucie DOURSTER, désigne Madame Lucie DOURSTER pour siéger au conseil des élus, en lieu et place de Monsieur Alain LOUPPE, propose Madame Lucie DOURSTER comme membre du bureau politique et autorise le Président à entreprendre toutes les démarches et signer toutes les pièces utiles.

2) Dissolution de l'association « Office de tourisme du Pays d'Etain » : encaissement de l'excédent financier par la Communauté de Communes du Pays d'Etain

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, autorise la Communauté de Communes du Pays d'Etain à percevoir l'excédent financier résultant de la dissolution de l'association « Office de tourisme du pays d'Etain » et autorise le Président à entreprendre toutes les démarches et signer toutes les pièces utiles.

3) Dissolution du Pays d'Accueil des Trois Cantons : encaissement par la Communauté de Communes du Pays d'Etain de l'excédent financier

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, autorise la Communauté de Communes du Pays d'Etain à percevoir l'excédent financier résultant de la dissolution du Pays d'Accueil des Trois Cantons, à savoir 11 200 € et autorise le Président à entreprendre toutes les démarches et signer toutes les pièces utiles.

4) Réaménagement du circuit intérieur et extérieur de visite de la fabrique Petitcollin (Maîtrise d'ouvrage entreprise Petitcollin) : avis de la Communauté de Communes du Pays d'Etain sur le projet

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, dit que ce projet s'inscrit dans la politique de développement touristique du territoire menée par la Communauté de Communes du Pays d'Etain dans la mesure où il apporte une plus value au circuit autour de la poupée initié en 2009, donne un avis favorable sur ce projet et autorise le Président à entreprendre toutes les démarches et signer toutes les pièces utiles.

5) Développement de la notoriété du produit touristique autour de la poupée : acquisition d'un stand parapluie et participation à des salons professionnels

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, approuve le plan de financement proposé, précise que les crédits relatifs aux dépenses engagées sont prévus au budget 2010 et que le salon du printemps 2011 sera inscrit au budget de l'exercice 2011, charge le Président de déposer tout dossier de demande d'aide financière au titre du programme LEADER 2007 - 2013 ainsi qu'auprès du Conseil Régional de Lorraine dans ce cadre et donne tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ces investissements.

6) Animation du territoire : accueil d'un concert de gospel dans le cadre des spectacles en région du « Nancy Jazz Pulsations »

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, approuve le plan de financement proposé, précise que les crédits relatifs aux dépenses engagées sont prévus au budget 2010, charge le Président de déposer tout dossier de demande d'aide financière au titre du programme LEADER 2007 – 2013 ainsi qu'auprès du Conseil Régional de Lorraine dans ce cadre et donne tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ce concert.

DEUXIEME PARTIE : FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

I - FINANCES

1) Décisions modificatives

Concernant le budget annexe 2010 – Bâtiment n° 3 CARE PACKAGING ainsi que le budget général 2010, le Conseil de communauté à l'unanimité, accepte de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés et autorise le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

2) Réalisation d'un emprunt de 999 000€ sur le budget général auprès de la Caisse d'Epargne – Information

Réalisation d'un emprunt de 999 000,00 € sur le budget Général auprès de la Caisse d'Epargne
 Le Président informe l'assemblée que, dans le cadre de sa délégation, l'emprunt voté au budget général le 29 mars 2010 pour un montant de 999 000,00 € a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :
Durée : 15 ans à compter du 10 juin 2010
Montant : 999 000,00 €
Taux : fixe de 3.66%
Périodicité du capital et des intérêts : mensualités constantes
Frais : 0.04%

II - ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES TECHNIQUES

1) Modification du tableau des emplois

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les modifications proposées, précise que les crédits seront prévus au Budget 2010 de la CODECOM et donne tous pouvoirs au le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2) Fixation des ratios « PROMUS-PROMOUVABLES »

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, adopte les ratios suivants : 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois (filière administrative, technique, culturelle, sportive, sociale), autorise le Président à signer tous les documents nécessaires et inscrit des crédits suffisants au budget de la Codecom.

TROISIEME PARTIE : QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A Etain, le 09 juillet 2010

Le Président,

Jean PICART